



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.30 Séance du 13 mai 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget supplémentaire 2024 - Budget général de la Commune**

Rapporteur : Claude VOSSEY

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

**Vu**, l'avis de la commission « Finances » du 7 mai 2024 ;

**Considérant**, que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent, de constater les restes à réaliser et d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif ;

Le budget supplémentaire 2024 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	278 893.50 €
Recettes :	278 893.50 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 314 631,30 €
Recettes :	1 314 631,30 €

Soit un montant total de 1 593 524,80 €

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

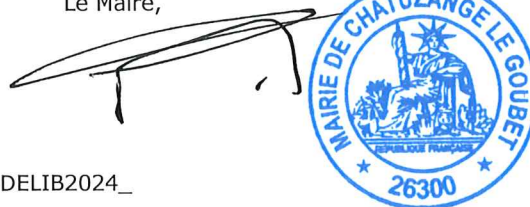
A l'unanimité,

- **VOTE** le budget supplémentaire 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240513-DELIB2024\_

Conseil Municipal du 13 mai 2024



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 29

Nombre de membres présents : 0 24

Nombre de suffrages exprimés : 0 28

VOTES :

Pour : 0 28

Contre : 0

Abstentions : 0

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 030

Date de convocation : ~~04/04/2000~~ 7/5/2024

Présenté par Le Maire (1),  
A Chatuzange-le-Goubet, le 13/05/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire  
A Chatuzange-le-Goubet, le 13/05/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AMANDE-SÉGUINEAU Béatrice	
ANDRÉ Jean-Marc	
BECORPI Bertrand	
BEDOUAIN Christophe	
BERRANGER Pascal	
BILLION-REY Caroline	
BONNARD Stevie	
CAMACHO Jérôme	
CHEYNEL Lilian	
CLÉMENT Élise	
DAMAISIN-JAMONET Coralie	
DEGOUGE Florence	
DESBAR Stéphanie	
GARNIER Gilles	
GAY Fabrice	
LOPEZ Céline	
MELESI Pierre	
PALCOUX Mélanie	
RAMAT Christian	
ROLLAND Roger-Pierre	

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024\_30-BF

026-212600886-20240513-DELIB2024\_30-BF

026-212600886-20240513-DELIB2024\_30-BF

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

A

SARZIER Jean-Michel	
SAULLE Eric	
THON Laurence	
THON Marina	
TRACOL Audrey	
TRUCHET-COMTE Natacha	
VOSSEY Claude	
ZAMMIT-HELMER Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/05/2024, et de la publication le 16/05/2024  
A Chatuzange-le-Goubet, le 13/05/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

